



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN

Spécial COMMISSION
BRUXELLES



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE IX
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Direction Droits et Obligations
Rémunérations et liquidation des droits

Bruxelles, le 3 0 '06' 1995

INFORMATION AU PERSONNEL

Les Directions générales du Personnel et de l'Administration, des Budgets et du Contrôle Financier ont entrepris une simplification des procédures de remboursement des frais de mission, avec pour objectif d'assurer le remboursement des frais, endéans les quatre semaines après réception au Service Missions du décompte des frais de mission dûment signé et accompagné de toutes les pièces justificatives.

Pour ce faire, les circuits administratifs seront raccourcis, les systèmes informatiques améliorés et l'organisation des services adaptée. Le courrier sera de ce fait centralisé.

Tous les décomptes de frais de mission
dûment signés par le supérieur hiérarchique

devront dorénavant et exclusivement être envoyés
à l'adresse suivante :

IX.B.4 - SERVICE MISSIONS
SC 27 4/36